

**ASSOCIATION COMITE NIVERNAIS  
DES SOINS PALLIATIFS**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

**ASSOCIATION « COMITE NIVERNAIS DES SOINS PALLIATIFS »**

Siège social : Centre Hospitalier Henri Dunant

B.P. 138

58405 LA CHARITE SUR LOIRE CEDEX

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

---

**ASSOCIATION « COMITE NIVERNAIS DES SOINS PALLIATIFS »**

Siège social : Centre Hospitalier Henri Dunant

B.P. 138

58405 LA CHARITE SUR LOIRE CEDEX

SIREN 478 449 598

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

---

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale du 3 avril 2008, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association COMITE NIVERNAIS DES SOINS PALLIATIFS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

*u*

## II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.


## III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité 2010 et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à COSNE SUR LOIRE,  
Le 12 avril 2011

COGEP  
Catherine CREVAN



Commissaire aux Comptes  
et Membre associé

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes	2 631	2 631		
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles	30 959	16 799	14 160	3 622
Immo. en cours, avances & acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>33 590</b>	<b>19 430</b>	<b>14 160</b>	<b>3 622</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>				
Matières premières,approvisionnement				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	2 580		2 580	7 900
<b>Divers</b>				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	210 474		210 474	152 847
<b>Total</b>	<b>213 054</b>		<b>213 054</b>	<b>160 747</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance				
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>Total</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>246 643</b>	<b>19 430</b>	<b>227 214</b>	<b>164 369</b>

u

	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel	87 821	87 128
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	17 826	693
Subventions d'investissement	212	2 132
Provisions réglementées		
<b>Total</b>	<b>105 859</b>	<b>89 953</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>Total</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts		
Découverts, concours bancaires		
Associés et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cour		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel	63 432	45 177
. Organismes sociaux	2 944	
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 423	13 739
<b>Total</b>	<b>78 798</b>	<b>58 916</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	42 557	15 500
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>227 214</b>	<b>164 369</b>

a

	du	01/01/2010	%	du	01/01/2009	%	Var. en val. annuelle	
	au	31/12/2010	CA	au	31/12/2009	CA	en euros	%
<b>PRODUITS</b>								
Ventes de marchandises								
Production vendue		54 994	100,00		43 266	100,00	11 728	27,11
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation		295 724	537,74		242 320	560,07	53 404	22,04
Autres produits		2 086	3,79		150	0,35	1 936	#####
<b>Total</b>		<b>352 804</b>	<b>641,53</b>		<b>285 736</b>	<b>660,42</b>	<b>67 068</b>	<b>23,47</b>
<b>CONSOMMATIONS</b>								
Achats de marchandises								
Variations stock (marchandises)								
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements								
Variation de stock (mat. premières)								
Autres achats & charges externes		69 403	126,20		70 598	163,17	-1 195	-1,69
<b>Total</b>		<b>69 403</b>	<b>126,20</b>		<b>70 598</b>	<b>163,17</b>	<b>-1 195</b>	<b>-1,69</b>
<b>CHARGES</b>								
Impôts, taxes et versements ass.								
Salaires et traitements		264 214	480,44		214 707	496,25	49 507	23,06
Charges sociales								
Dotations amortissements et prov.		4 359	7,93		3 394	7,84	966	28,47
Autres charges								
<b>Total</b>		<b>268 574</b>	<b>488,37</b>		<b>218 100</b>	<b>504,09</b>	<b>50 473</b>	<b>23,14</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>14 827</b>	<b>26,96</b>		<b>-2 963</b>	<b>-6,85</b>	<b>17 790</b>	<b>600,48</b>
Produits financiers		1 213	2,21		1 053	2,43	161	15,29
Charges financières								
<b>Résultat financier</b>		<b>1 213</b>	<b>2,21</b>		<b>1 053</b>	<b>2,43</b>	<b>161</b>	<b>15,29</b>
Quote-part des opérat. en commun								
<b>Résultat courant</b>		<b>16 041</b>	<b>29,17</b>		<b>-1 910</b>	<b>-4,41</b>	<b>17 951</b>	<b>939,80</b>
Produits exceptionnels		1 920	3,49		2 603	6,02	-683	-26,25
Charges exceptionnelles		135	0,25				135	#####
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>1 785</b>	<b>3,25</b>		<b>2 603</b>	<b>6,02</b>	<b>-818</b>	<b>-31,44</b>
Participation des salariés								
Impôt sur les bénéfices								
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>17 826</b>	<b>32,41</b>		<b>693</b>	<b>1,60</b>	<b>17 132</b>	<b>#####</b>

a

## ANNEXE

- Règles et méthodes comptables**
- Faits majeurs de l'exercice**
- Notes sur le Bilan Actif**
- Notes sur le Bilan Passif**
- Notes sur le Compte de Résultat**



# ANNEXE

## 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les Comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'activité,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a

## 2 - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Poursuite de la Convention de financement triennale avec l'ARH et l'URCAM.

Cette convention qui couvrait initialement la période du 01/07/2007 au 30/06/2010 a été prorogée jusqu'au 31/12/2010.

Une nouvelle convention a été signée le 20/12/2010 entre le réseau Emeraude 58 et l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne. Cette convention couvre la période 2011 à 2013.

u

### 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### Actif immobilisé

<i>Valeurs brutes</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	18 692	14 897		33 589
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>18 692</b>	<b>14 897</b>		<b>33 589</b>

<i>Amortissements et provisions</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	15 070	4 359		19 429
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>15 070</b>	<b>4 359</b>		<b>19 429</b>

### AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

**Immobilisations non décomposées :**

Amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire sur 3 à 5 ans.

**Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :**

Autres créances	2 580
-----------------	-------

u

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	87 128	693		87 821
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				- -
Réserves				- -
Report à nouveau				- -
Résultat comptable de l'exercice	693	17 826	693	17 826
Fonds associatifs avec droit de reprise				- -
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				- -
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme	2 132		1 920	212
Provisions réglementées				- -
Droit des propriétaires (Commoda)				- -
<b>Total</b>	<b>89 953</b>	<b>18 519</b>	<b>2 613</b>	<b>105 859</b>

## Etats des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs				
Dettes fiscales et sociales	66 376	66 376		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	12 423	12 423		
Produits constatés d'avance	42 557	42 557		
<b>Total</b>	<b>121 356</b>	<b>121 356</b>		

u

## 5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### VENTILATION ANALYTIQUE DU RESULTAT

	Réseau Emeraude	Formation	Total
Prestations		54 994	54 994
Subventions	295 724		295 724
Autres produits		2 086	2 086
Produits financiers	380	834	1 214
Produits exceptionnels	1 920		1 920
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>298 024</b>	<b>57 914</b>	<b>355 938</b>
Autres achats et charges externes	46 171	23 233	69 404
Salaires et charges sociales	249 075	15 139	264 214
Dotations aux amortissements	2 688	1 671	4 359
Charges exceptionnelles	90	45	135
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>298 024</b>	<b>40 088</b>	<b>338 112</b>
<b>RESULTAT ANALYTIQUE</b>	<b>0</b>	<b>17 826</b>	<b>17 826</b>

a

**ASSOCIATION « COMITE NIVERNAIS DES SOINS PALLIATIFS »**

Siège social : Centre Hospitalier Henri Dunant

B.P. 138

58405 LA CHARITE SUR LOIRE CEDEX

---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE  
A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2010**

---

**ASSOCIATION « COMITE NIVERNAIS DES SOINS PALLIATIFS »**

Siège social : Centre Hospitalier Henri Dunant

B.P. 138

58405 LA CHARITE SUR LOIRE CEDEX

SIREN 478 449 598

---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE  
A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2010**

---

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.


Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Fait à COSNE SUR LOIRE,  
Le 12 avril 2011

COGEP  
Catherine CREVAN



Commissaire aux Comptes  
et Membre associé